



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING
ITO-Fixed Income-BO-FXMM
Fax: 33 1 55 77 89 29

CONFIRMATION D'UNE OPERATION DE CHANGE DITE "FX SWAP"

Date: Le 1 août 2024
De: BNP PARIBAS
A:
Référence : 384237036 trn 1
384237036 trn 2
UTI:635400MQZIPRVPDDZK76651160968L1A0
Swap Data Repository : DTCC
Statut: **NOUVELLE CONFIRMATION**

Nous vous confirmons ci-après (la "**Confirmation**") les termes d'une opération conclue le **01 août 2024** (l'"**Opération**") régie par la Convention-Cadre FBF de septembre 2007 relative aux opérations sur instruments financiers à terme telle que signée entre **BNP PARIBAS** (ci-après "**Partie A**" ou "**BNP PARIBAS** ") et (ci-après "**Partie B**" ou la "**Contrepartie**") en date du **04 avril 2008** (la "**Convention-Cadre**"). En cas de discordance entre les dispositions de la présente Confirmation et la Convention-Cadre, la Confirmation prévaut conformément à l'Article 4.3 de la Convention-Cadre.

La Confirmation fait référence aux définitions et clauses contenues dans les Additifs Techniques à la Convention-Cadre (ci-après les "**Définitions**"). En cas de discordance entre les Définitions et cette Confirmation, cette Confirmation prévaut.

Les termes de l'Opération de Change sont les suivants:
Les Parties conviennent que l'Opération est composée de deux parties.
1. Termes Généraux de l'Opération de Change:

Date de Conclusion: 01 août 2024
Partie A: BNP PARIBAS
Partie B:

Partie I:
Montant et Devise payable par Partie A: EUR 3 150 035,77
Montant et Devise payable par Partie B: CZK 80 000 000,00
Date de Paiement: 06 août 2024
Le cours de change appliqué pour la Partie I est de 25,396537 CZK / EUR

Partie II:
Montant et Devise payable par Partie A: CZK 80 000 000,00
Montant et Devise payable par Partie B: EUR 3 144 727,39
Date de Paiement: 11 décembre 2024
Le cours de change appliqué pour la Partie II est de 25,439407 CZK / EUR



2. Centre(s) financier(s) retenu(s) pour la détermination des Jours Ouvrés relatifs au:

Paielement de la Partie A:	Jour Ouvré TARGET et Prague
Paielement de la Partie B:	Prague et Jour Ouvré TARGET
Convention de Jour Ouvré:	Jour Ouvré suivant

3. Instructions de Paiement:

(a) Instructions de Paiement applicable à la Partie I de l'Opération de Change à:

Paiement CZK à la Partie A:

Pas d'Intermédiaire

Paiement EUR à la Partie B:

Pas d'Intermédiaire

Correspondant:

CESKOSLOVENSKA OBCHODNI BANKA, A.S.
PRAGUE
Numéro de Compte: CZ3103000080100666513953
CEKOCZPPXXX

Correspondant:

BNP PARIBAS
PARIS
BNPAFRPPXXX

Bénéficiaire:

BNP PARIBAS
PARIS
BNPAFRPPXXX

Bénéficiaire:

Nous créditions votre numéro de compte 11741273 dans nos livres

(b) Instructions de Paiement applicable à la Partie II de l'Opération de Change à:

Paiement EUR à la Partie A:

Pas d'Intermédiaire

Paiement CZK à la Partie B:

Intermédiaire(s):

KOMERCNI BANKA, A.S.
PRAGUE
KOMBCZPPXXX

Correspondant:

BNP PARIBAS
PARIS
BNPAFRPPXXX

Correspondant:

SOCIETE GENERALE
PARIS
Numéro de Compte: CZ2701000000000700560164
SOGEFRPPXXX

Bénéficiaire:

BNP PARIBAS
PARIS
Nous débitons votre numéro de compte 11741273 dans nos livres
BNPAFRPPXXX

Bénéficiaire:

Numéro de compte:





4. Informations complémentaires:

Cette opération a été traitée par courtier (FX ALL).

5. Notifications à adresser à:

Confirmation:

Email: fxmm.corpo.confirmation@bnpparibas.com

Tél clients corporates: 33 1 58 16 10 01

Tél clients institutionnels: 33 1 58 16 10 00

Règlement:

Email: fxmm.client.settlement@bnpparibas.com

Tél clients corporates: 33 1 58 16 09 06

Tél clients institutionnels : 33 1 58 16 10 05

Résiliation avant la date d'échéance de l'Opération:

Toute demande de résiliation par la Contrepartie de l'Opération avant la date d'échéance engendrera un coût pour l'une ou l'autre des Parties. Ce coût correspondra au montant que BNP PARIBAS recevrait ou verserait à la date de résiliation s'il devait reprendre l'intégralité des droits et obligations financiers de la Contrepartie, auquel pourra s'ajouter les pertes et coûts subis pour dénouer ou conclure une opération de couverture à l'Opération résiliée.

Déclarations:

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

BNP PARIBAS intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Il ne saurait être tenu responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

Les Parties déclarent et attestent que la Confirmation a été signée par BNP PARIBAS par numérisation de la signature des personnes habilitées au sein de BNP PARIBAS (la "Signature Scannée"). Les Parties déclarent que la Signature Scannée apporte la preuve complète du consentement de BNP PARIBAS et produit les mêmes effets juridiques qu'une signature manuscrite. Les Parties renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite ou de contester la valeur probante de la Signature Scannée lors d'un procès concernant cette Opération.

Veillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette confirmation dûment signé par vos représentants habilités.





BNP PARIBAS

Par:
Nom: Adrien DE LIMA
Qualité: Head of Lisbon Documentation

Par:
Nom: Corneliu ZACON
Qualité: Head of Global Market Documentation

Par:
Nom:
Qualité:

